



Troisième promotion du diplôme d'université de l'association pour la connaissance du droit social monégasque



Sophie Bonhomme, Directeur Juridique & Administratif de la FEDEM, qui a participé à la création et au développement du diplôme, depuis l'origine du projet en 2001

jusqu'à sa concrétisation, et est chargée d'une partie de son enseignement, en présente les évolutions.

Depuis maintenant trois ans, l'Association pour la Connaissance du Droit Social Monégasque (ACDSM), en lien avec l'Université de Montpellier, spécialisée dans l'enseignement du droit de l'entreprise en général et du droit social en particulier, dispense une formation en droit du travail et en droit de la sécurité sociale monégasques.

Elle a formé à ce jour 34 professionnels qui se sont vus remettre un diplôme de troisième cycle officiel valorisant leurs connaissances dans ce domaine, délivré par la Faculté de Montpellier.

Cette formation permet d'acquérir une bonne maîtrise des textes, de l'environnement économique, social et juridique de la Principauté, du droit des relations du travail, sans oublier la protection sociale.

Les cours sont assurés à la fois par des représentants du Département de la Justice (Président du Tribunal Suprême, Conseiller à la Cour d'Appel, Juge de Paix et Président du Bureau de Jugement du Tribunal du Travail), de celui des Affaires Sociales (Directeur du Département...), des Caisses Sociales de Monaco, et des professionnels du droit (Avocats, Conseils juridiques...).

C'est une véritable mission d'intérêt général que chaque intervenant au Diplôme d'Université accomplit en délivrant au total 100 heures de cours qui permettent de rapprocher la norme de l'entreprise, évitant ainsi l'insécurité juridique et la judiciarisation excessive des rapports de travail, conséquences de la non application ou de l'application erronée de textes. Pour ce faire, ils ont fait preuve d'une grande pédagogie en transmettant leurs savoirs, notamment au travers de nouveaux cours afin de sensibiliser nos étudiants à l'existence des textes récents, ou à des techniques de résolution des conflits au sein de l'entreprise à partir de données théoriques et pratiques, basées sur leurs expériences.

Nous sommes fiers de pouvoir présenter dans ce cahier juridique le témoignage de plusieurs d'entre eux, ainsi que d'étudiants qui

ont vécu cette belle expérience humaine et acquis un savoir qu'ils vont pouvoir mettre en pratique au sein des entreprises.

Nous leur souhaitons bonne chance et espérons les revoir dans le cadre de l'Association pour la Connaissance du Droit Social Monégasque qui organisera dans les prochains mois quelques conférences autour du droit du travail, afin de favoriser les rencontres et les échanges, ainsi que les réflexions pouvant permettre le développement et la promotion du droit social monégasque, car l'effectivité de la norme passe d'abord par sa parfaite connaissance par ses usagers. Le caractère éparés des textes en ce domaine constitue un obstacle à cette effectivité. Petits-déjeuners, colloques, symposiums pourront faire l'objet de publications qui viendront enrichir le fond documentaire de l'association.

Dès à présent, nous encourageons les diplômés à se rapprocher des anciens étudiants afin de constituer un véritable réseau et d'œuvrer pour la mise en place d'une association leur permettant de se réunir autour d'actions et d'événements. Ils pourront également conseiller les nouveaux étudiants pour les aider à mieux appréhender l'enseignement et mieux organiser leurs révisions.

Les membres du Comité Pédagogique, qui n'ont cessé de faire progresser l'enseignement, ont

apporté cette année encore quelques améliorations à la maquette du DUDSM en rajoutant notamment trois cours, deux qui, pour tenir compte de l'évolution législative, traitent de la Médecine du Travail pour l'un, et pour l'autre du Harcèlement et de la Violence au travail, et un cours de méthodologie du cas pratique et de la dissertation appliquée au droit du travail afin de préparer les étudiants aux épreuves de l'examen. Par ailleurs, les membres de ce Comité ont insisté davantage dans les journées de synthèse sur l'étude de cas pratiques car enseigner le droit ne se limite pas à l'étude des textes, mais aussi à initier les étudiants aux cas les plus divers qui pourraient se présenter afin de développer le sens de l'observation et du raisonnement.

L'heure de la rentrée approchant, nous ressentons toujours autant de plaisir à nous occuper de ce diplôme d'université, à y enseigner une matière si essentielle au bon fonctionnement de l'entreprise et de tout un pays qui emploie plus de soixante mille personnes.

Nous espérons que cette année encore, les étudiants auront la même satisfaction et seront animés de la même volonté d'apprendre : ils représentent le lien indispensable à la transmission de ce savoir au sein des entreprises.

*"Apprendre,
comprendre
et transmettre...
C'est exister."*

René Descartes

Quelques témoignages d'intervenants

Quelques intervenants et acteurs du Diplôme d'Université apportent leur témoignage pour tirer un bilan, expliquer leur contribution, et suggérer quelques idées pour encore améliorer la prochaine promotion.



Didier Linotte,
Président,
Tribunal Suprême

Agrégé de droit public, Professeur émérite à l'Université de Nice Sophia-Antipolis, ancien Doyen

de Faculté, ancien Recteur de l'Académie de Nice, ancien Secrétaire Général de l'Association des Doyens de Faculté, Avocat honoraire au barreau de Paris, Didier Linotte est également Président du Tribunal Suprême de Monaco. Depuis la première promotion du Diplôme d'Université, il s'attache à enseigner aux étudiants les particularismes du droit social monégasque sous sa double composante : droit du travail et droit de la protection sociale.

MBN/ Que retirez-vous de votre expérience d'intervenant ?

Didier Linotte : Je l'évoquerai sous deux aspects : d'abord général, en tant qu'Universitaire, et ensuite, en qualité de Président du Tribunal Suprême de Monaco, appelé à faire quelques enseignements de droit social monégasque qui découlent de mon expérience et de mes fonctions en Principauté.

Pour le premier aspect, ma formation d'Universitaire m'a amené à développer un intérêt global pour l'enseignement en général, et pour l'enseignement du droit en particulier. Le droit social condense l'ensemble des règles régissant les relations individuelles et collectives de travail. Je ne vous surprendrai donc pas en affirmant que c'est une matière très importante et complexe, qui nous concerne tous, les employeurs comme les employés étant confrontés à un droit difficile d'application. Un employé de société peut aussi être l'employeur d'une femme de ménage par exemple, et ainsi appréhender le droit social dans sa double situation.

L'enseignement du droit social monégasque était donc une réelle nécessité, à la fois pour les entreprises et pour les employés de la Principauté. C'est une excellente initiative de la FEDEM d'avoir mis en place ce diplôme, avec le concours de l'Université de Montpellier, au travers de l'Association pour la Connaissance du Droit Social Monégasque, afin d'enseigner le droit social monégasque. Nombreux sont ceux qui pourraient commettre l'erreur de faire du "copier-coller" du droit social français en imaginant qu'à Monaco il suffit de dupliquer les solutions françaises pour respecter le droit du pays. Ce serait une grave erreur car, si dans certains domaines, notamment comme le droit civil ou le droit administratif, les similitudes sont importantes, ce n'est pas le cas en droit social où il existe de grandes spécificités qui nécessitent d'être enseignées en tant que telles. C'est ce que permet aujourd'hui le Diplôme d'Université de Droit Social Monégasque qui est pionnier en la matière. C'est donc sans réserve qu'à la demande du Président de l'Association Philippe Ortelli, j'ai accepté de participer à cette aventure en tant qu'intervenant. Lors de la première promotion, le module que je proposais aux

étudiants était consacré aux sources du droit monégasque. Pour cette troisième promotion, je suis intervenu plus particulièrement sur la notion du droit du travail dans le secteur public.

En ce qui concerne le second aspect, en lien avec ma fonction de Président du Tribunal Suprême de Monaco, il est exact que le Tribunal Suprême n'est pas le juge du droit commun le plus fréquent du droit du travail ou du droit de la protection sociale. Les juridictions judiciaires, le Tribunal du Travail ou le Tribunal de Première Instance, les Caisses Sociales de Monaco avec leurs juridictions administratives spécialisées, ont leur rôle à jouer, et au-delà les instances d'appel des juridictions judiciaires comme la Cour d'Appel, et le cas échéant, la Cour de Révision. Ces juridictions instruisent la plupart des litiges et des contentieux en matière de droit social. Pour autant, même si l'intervention du Tribunal Suprême n'est pas quantitativement très importante, elle l'est au plan qualitatif, car il a été créé par la Constitution du 5 janvier 1911, ce qui lui confère historiquement une place significative, et sa compétence est à la fois d'ordre administratif et constitutionnel.

Or, certaines dispositions constitutionnelles ont une incidence directe sur l'organisation du droit social monégasque. Je ne prendrai qu'un seul exemple, mais non des moindres : dans une décision de juin 2018 publiée sur son site web (www.tribunal-supreme.mc), le Tribunal Suprême a rappelé que la priorité nationale à l'emploi des Monégasques bénéficie de la protection constitutionnelle. Dans le cadre des négociations entre Monaco et l'Union Européenne, il est évident que ces sujets ont un vrai impact. D'où l'importance d'apprendre aux étudiants que les racines du droit social monégasque sont d'abord constitutionnelles, et que le Tribunal Suprême est chargé de les protéger. De même, nous avons une jurisprudence maintenant assez abondante en matière de création des syndicats : nous avons rendu récemment une décision qui protège la liberté de création des syndicats, en adéquation avec la Constitution Monégasque et les textes fondamentaux qui régissent la Principauté. Nous pouvons aussi, et entre autres, intervenir en cas de licenciement des salariés protégés. Cela justifie l'enseignement que j'ai le plaisir de faire dans le cadre de ce diplôme et que je maintiendrai.

MBN/ Quel bilan dressez-vous en tant que jury de ce diplôme et quelles suggestions pourriez-vous faire pour l'améliorer ?

D. L. : Les étudiants sont majoritairement des professionnels désirant acquérir des qualifications supplémentaires, ou renforcer celles qu'ils ont déjà. Sérieux et motivés, ils sont intéressés par la matière, ce qui facilite la transmission des connaissances. Pour le futur, une plus grande variété dans les profils des étudiants pourrait cependant être enrichissante. Pourquoi ne pas ouvrir cet enseignement aux élèves avocats qui veulent présenter le concours du barreau par exemple ? Ou aux syndicats de salariés ? Cela enrichirait encore davantage l'auditoire et dynamiserait les interactions en apportant d'autres points de vue.



© Direction de la Communication.

Pascale Pallanca,
Directeur
Direction du Travail

Pascale Pallanca, Directeur du Travail, et Sophie Vincent, Directeur Adjoint du Travail, qui sont intervenues sur plusieurs thématiques dans le cadre du D.U., et notamment l'inaptitude des salariés, l'emploi en Principauté et le télétravail, ont souhaité s'exprimer sur leur expérience en tant qu'intervenantes.

Pascale Pallanca : Cette année, ce sont cinq personnes de la Direction du Travail qui sont intervenues : Sophie Vincent, Directeur Adjoint du Travail ; Corinne Van Klaveren, Inspecteur Principal



© Direction de la Communication.

Sophie Vincent,
Directeur Adjoint
Direction du Travail

du Travail ; Raphael Espagnol, Inspecteur du Travail, en charge de la Cellule Hygiène et Sécurité ; Morgan Borgia, Inspecteur du Travail ; et moi-même.

Le choix des thématiques d'intervention est fonction de nos domaines de compétences.

Sophie Vincent : L'exercice est très différent de notre travail quotidien mais constitue une expérience très agréable car il permet un échange avec des étudiants, souvent des professionnels, qui connaissent le monde du travail, et qui sont donc intéressés par cette matière en particulier.

Au-delà de la transmission de nos connaissances, ce qui est intéressant c'est d'expliquer notre action, d'évoquer la pratique administrative, et d'échanger.

Nos interventions à tous se veulent très pragmatiques pour apporter un éclairage très concret sur le droit social monégasque.

Pascale Pallanca : Nous espérons également qu'elles donneront des équipes de la Direction du Travail une image dynamique et qu'elles confirmeront l'état d'esprit et l'approche pédagogique avec lesquels nous nous efforçons de travailler au quotidien.



Bertrand Crovetto,
Directeur Adjoint,
Caisses Sociales de Monaco

Bertrand Crovetto, Directeur Adjoint des Caisses Sociales de Monaco (CSM), intervient depuis la première promotion pour exposer aux candidats certaines particularités du système social monégasque et de la protection sociale des salariés.

MBN/ Que retirez-vous de votre expérience d'intervenant à cette formation ?

Bertrand Crovetto : Elle est très enrichissante. J'interviens dans deux modules, le premier, conjointement avec Christian Ausset, Responsable du Service du Contrôle des Employeurs, est consacré à l'assiette de cotisation, et le second, que j'assume seul, au régime social applicable en cas de détachement à l'étranger, deux sujets très techniques. Nous avons beaucoup rôdé notre présentation car nous intervenons également depuis neuf ans dans le cadre des formations dispensées par la Jeune Chambre Économique de Monaco pour expliquer les obligations sociales des Employeurs et des Travailleurs Indépendants. Aussi, nos modules sont bien reçus et provoquent des échanges intéressants. Cette expérience nous apporte en nous permettant de découvrir la perception des Caisses par les participants, ce qui constitue une information importante pour nous.

MBN/ Quel était le niveau global de connaissances des candidats à cette promotion ?

B. C. : Les questions posées montrent bien qu'il s'agit de professionnels, qui ont déjà l'habitude de travailler avec les Caisses,

et qui ont donc de bonnes connaissances de base de leur fonctionnement. Cela nous permet de mieux développer les points techniques plus pointus. J'ai notamment remarqué un fort intérêt pour la question du détachement, probablement parce que cette question fait souvent l'actualité dans le pays voisin. En effet, même si ce phénomène est en hausse continue depuis plusieurs années, il reste marginal en termes de volumétrie. Or, il s'agit d'un sujet compliqué : il faut distinguer les cas en fonction de la durée, du pays dans lequel est effectué le détachement, voire de la nationalité et du métier exercé. Nous insistons cependant sur le fait que les deux dispositifs conventionnels existants avec la France et l'Italie ainsi que les règles fixées par les Comités de la CCSS pour tous les autres pays, ne concernent que les conditions du maintien de l'affiliation aux Régimes monégasques et ne traitent pas de tous les autres aspects, comme les conditions et la durée du travail, la rémunération et plus généralement, le droit du travail applicable en cas de détachement. La problématique des retraites suscite également un grand nombre de questions : elle fait d'ailleurs l'objet d'un module spécifique assuré par notre Directeur, Monsieur Jean-Jacques Campana.

MBN/ Que pensez-vous de ce diplôme et quelles suggestions auriez-vous pour l'améliorer ?

B. C. : Ce diplôme est une excellente initiative, et j'y interviers à chaque fois avec plaisir. L'adéquation entre le nombre de participants, le lieu, les intervenants, et les candidats, permettent des échanges dont tous tirent des bénéfices. Ce format, avec un petit nombre de candidats, est vraiment un plus. Au niveau des suggestions, celle de commencer par un tour de table, permettant aux intervenants de mieux connaître les candidats et leurs aspirations, a été mise en place. Il conviendrait également de renforcer les Travaux Pratiques, afin d'aider les étudiants à mettre en application les principes théoriques qu'ils ont acquis.



Nathalie Tanzi,
Managing Partner,
Tempest Legal Services Monaco SARL

Nathalie Tanzi, Managing Partner de Tempest Legal Services Monaco SARL, est intervenue sur la protection des données personnelles et sur la médiation.

De la protection des données à la médiation

La nouvelle promotion du D.U. de droit social monégasque témoigne, une fois encore, du grand intérêt que portent les professionnels d'horizons différents à la protection des données personnelles.

La législation sur la protection des données est connue, le rôle du régulateur qu'est la Commission de Contrôle des Informations Nominatives aussi. Mais les enjeux pratiques, les conséquences juridiques de cette matière dans les relations entre l'employeur et l'employé continuent de constituer un enseignement essentiel du droit social monégasque parce que ces relations ne cessent d'évoluer. Les questions soulevées en séance témoignent de l'intérêt porté à cette matière, tant pour des responsables de ressources humaines que pour des juristes, des comptables qui intègrent en général un tel enseignement dans leurs pratiques professionnelles. Le respect des bonnes pratiques et la législation sur la protection des données personnelles permet d'assurer une confidentialité des échanges entre l'employeur et l'employé (quel que soit son statut dans l'entreprise), fondamentale dans le maintien de la confiance entre les parties.

La confidentialité, bien encadrée au vu des textes, contrôlée par un régulateur indépendant (CCIN), parmi d'autres, constitue un

enjeu majeur du D.U. de droit social, dans le cadre des enseignements théoriques et pratiques. Mais il s'agissait cette année d'aborder la confidentialité sous un angle différent, très utile dans le cadre des relations de travail.

Ainsi, il a été décidé, pour la première fois cette année, de mettre en place dans le cadre de ce D.U. une session dédiée à l'initiation de la médiation en entreprise. Fait intéressant, cet enseignement a été validé l'année où la FEDEM s'engage dans un partenariat avec UPE06 (Union pour l'Entreprise des Alpes Maritimes) avec la signature d'une convention en mars 2018 pour renforcer les synergies entre les entreprises des deux régions.

La médiation est une méthode permettant de respecter les échanges entre les employeurs et les employés pour prévenir et résoudre des litiges en totale confidentialité. La médiation en entreprise s'adapte aux situations, à l'organisation des acteurs, qu'il s'agisse du responsable des ressources humaines, du patron, du délégué du personnel, du responsable juridique.

Ainsi cette première session d'initiation à la médiation en entreprises, a permis de présenter le rôle préventif et curatif de la médiation, les composantes de la médiation en entreprise, qui s'adapte tant aux grandes qu'aux petites structures. Mais surtout, dans le cadre de cette initiation, la pratique a pu être abordée par des exercices simples de prises de parole ou de questionnements. Il me semble que cette organisation de la session est particulièrement adaptée à un Diplôme d'Université de droit social. Il permet aussi de répondre à d'autres objectifs : élargir ses connaissances, ses compétences, connaître les évolutions qui affectent directement le monde de l'entreprise, et enfin anticiper avec efficacité.



Sophie Marquet,
Avocat Associé,
CMS Pasquier Ciulla Marquet & Pastor

Sophie Marquet, Avocat Associé au CMS Pasquier Ciulla Marquet & Pastor, est intervenue sur les

suspensions du contrat de travail, le licenciement économique individuel, les conditions de travail.

MBN/ Comment se sont déroulés les cours, et que retenez-vous de votre expérience ?

Sophie Marquet : La variété des profils des candidats et le format des cours rendent la participation au diplôme très intéressante, dans la mesure où il s'agit de professionnels aguerris dans leurs domaines respectifs, dont la pratique vient nourrir les réflexions. J'ai retrouvé dans l'exercice quelque chose de mes études à Duke Law School aux États-Unis, où les étudiants avaient déjà travaillé quelques années pour se refinancer après les 4 premières années de master, avant d'entamer les études de droit. Cette épaisseur professionnelle des participants enrichit considérablement les cours.

MBN/ Avez-vous constaté une méconnaissance particulière du droit social monégasque ?

S. M. : Non, j'ai trouvé que les candidats avaient de très bons réflexes. L'intérêt du diplôme cependant est à mon sens de les faire réfléchir sur les sous-jacents, afin qu'ils comprennent les logiques et identifient les limites au-delà desquelles un risque social existe. Cela permet de développer une sensibilité aux situations de risque, afin que de retour dans leurs pratiques professionnelles ils puissent sérier les sujets qui peuvent être traités en interne, et ceux qui doivent être confiés à des professionnels.

MBN/ Quel bilan tirez-vous de cette promotion ?

S. M. : Une promotion curieuse, réactive, très agréable à pratiquer car dans l'interaction. J'aime échanger et confronter les idées, cela enrichit le débat, et peut d'ailleurs apporter à ma pratique lorsque certains candidats soulèvent des cas peu fréquemment rencontrés.

MBN/ Quelles suggestions auriez-vous pour la prochaine promotion ?

S. M. : Il serait intéressant en tant qu'intervenante, de connaître suffisamment en amont les profils des candidats et leurs attentes, afin d'adapter le contenu lorsque cela est possible.



Pascale Le Foll-Forchino,
Conseil juridique à Monaco

Pascale Le Foll-Forchino, Conseil juridique à Monaco, est intervenue sur la durée du travail et le droit syndical.

Diplômée en droit, conseillère juridique indépendante depuis 20 ans, et spécialisée en droit social, Pascale Le Foll-Forchino est particulièrement sensible à l'importance de la transmission d'une bonne connaissance du droit monégasque : *"Ce diplôme d'université de droit social monégasque est une formation nécessaire. Il est en effet essentiel d'apprendre à ne pas avoir le mauvais réflexe de faire systématiquement référence au droit français, et*

pour cela il faut bien connaître le droit social monégasque."

Pour cette troisième promotion, elle est intervenue dans les modules dédiés à la durée du travail, au droit syndical, et aux conflits collectifs du travail, trois domaines où les spécificités monégasques sont importantes et doivent être connues pour éviter les conflits. *"Heureusement, cette promotion était très motivée, avec des professionnels pragmatiques qui ont montré un grand intérêt pour la matière"*, souligne-t-elle.

Elle précise également : *"Les étudiants doivent assimiler une masse d'informations, en plus de leur activité professionnelle en parallèle. J'ai remarqué qu'ils sont en demande d'aspects pratiques pour mieux intégrer toutes ces nouvelles connaissances à leur pratique quotidienne."* Aussi, comme suggestion d'amélioration, elle propose d'intégrer plus de Travaux Dirigés.



Jean Billon,
Conseil Juridique,
Billon Conseil & Services (Monaco)

Jean Billon, Conseil Juridique, Billon Conseil & Services (Monaco), est intervenu sur les jours fériés et

les congès payés, le fonds social, la négociation collective, les statuts collectifs, la jurisprudence, l'originalité du droit monégasque, et sur le contrat de travail.

Pourquoi un D.U. de droit social monégasque ?

Aujourd'hui, plus que jamais, pour assurer les équilibres sociaux, et notamment assurer le financement à long terme des droits des salariés (couverture sociale et retraites notamment), notre Principauté se doit de développer l'emploi. La croissance des entreprises existantes ne suffira pas : il faut attirer des entrepreneurs porteurs de projets compatibles avec nos contraintes naturelles.

L'attractivité ne se décrète pas, elle est comprise – ou non – par les entrepreneurs. La stabilité politique, et surtout la prévisibilité sociale, sont des atouts essentiels, d'autant plus qu'elles rassurent les entrepreneurs, d'une part, et, d'autre part donnent envie de travailler à Monaco, parce que les droits personnels y sont aujourd'hui plus favorables et préservés.

La simplicité des règles, leur adéquation à la réalité, sans céder à des chimères compliquées dont l'impact négatif sur l'emploi se vérifie depuis des années chez nos voisins, et surtout leur lisibilité, sont notre meilleur outil d'attractivité, parce que les salariés pourront faire confiance à notre pays en y trouvant des emplois de qualité.

Il demeure que la majorité de nos entreprises sont de taille moyenne. Elles n'ont pas, pour nombre d'entre elles, une structure qui leur permet de créer une fonction exclusive de gestion des ressources humaines. Pourtant, chacun sait bien qu'une gestion attentive et éclairée des moyens humains est un facteur essentiel au développement harmonieux de l'entreprise. La formation des

salariés est un socle essentiel de cette recherche d'harmonie et de progrès.

Cette gestion sociale attentive doit donc être éclairée pour être efficace et rassurante, tant pour l'employeur que pour le salarié. C'est pour que nos règles sociales soient plus accessibles que des acteurs économiques de notre pays se sont mobilisés pour transmettre ce savoir spécifique, qui est un bien commun essentiel.

Ces passionnés du partage de la connaissance se sont fixés pour objectif de transmettre aux participants leurs propres savoirs, sans aucune arrière-pensée ni intérêt professionnel ou commercial. Chacun des nombreux intervenants apporte son savoir, son expérience, dans son domaine de compétence. Cette pluralité a fait, après trois années, la démonstration de la fiabilité et de la complémentarité des savoirs transmis. Les participants découvrent ainsi l'essentiel des règles et dispositions sociales, originales pour la plupart, et adaptées à Monaco.

Le Diplôme d'Université en Droit Social Monégasque ne cherche pas à créer une nouvelle caste de "spécialistes". Ce diplôme d'université, dont le contenu pédagogique est visé par la Faculté de droit de Montpellier, vise à donner des repères, en évoquant la quasi-totalité des sujets en matière sociale. Le savoir ainsi transmis se veut un complément de compétences, en sus du métier de base des participants. En toutes matières, nous savons bien que la qualité du décideur n'est pas de tout savoir, mais de savoir où trouver, de manière fiable et rapide, les réponses adaptées aux situations rencontrées. C'est cela l'ambition de ce D.U. qui s'adresse essentiellement à des salariés des entreprises de Monaco, qui veulent enrichir leurs compétences en y ajoutant une bonne vision des règles et des droits sociaux à Monaco.

Nous tous, les intervenants, nous voulons affirmer notre conviction que la transmission des savoirs, particulièrement dans une matière aussi vivante que le social, en assurera la diffusion. En outre, en mettant la matière sociale à sa juste place dans nos normes, nul doute que les acteurs, y compris ceux qui auront obtenu ce Diplôme d'Université, apporteront à leur tour leur contribution à la modernisation, indispensable, de notre droit social.

Quelques témoignages d'étudiants

Des étudiants ont aussi apporté leurs témoignages afin de nous permettre de vivre de l'intérieur cette 3^e promotion.



Yohan Couderc,
Contrôleur Financier,
Sunseeker Monaco

Contrôleur Financier dans l'entreprise Sunseeker Monaco, Yohan Couderc a choisi de suivre cette formation à la fois pour des raisons personnelles et à la demande de son employeur : *"Sur un plan personnel, cette formation m'intéressait, non seulement parce que j'apprécie le juridique, mais aussi pour l'importance des spécificités monégasques. Elle intéressait également ma hiérarchie pour accompagner au mieux le développement de notre activité à Monaco."*

Diplômé en Gestion des Entreprises et Administrations, formation complétée par deux ans de Droit, Yohan Couderc a travaillé aux

Ressources Humaines à La Poste, puis dans le secteur associatif (domaine culturel), avant d'intégrer la finance dans le secteur du Yachting. *"Au niveau du droit, je me suis surtout formé sur le tas"*, remarque-t-il. Aussi cette formation a répondu à ses attentes : *"Elle couvre tous les sujets et permet de faire le point, c'est une mine d'informations. Dans notre cas particulier, elle nous a notamment aidé à entamer des démarches qui devaient être faites."* Comme amélioration, il suggère d'aider les candidats à mieux se préparer à l'examen : *"Avec nos vies professionnelles, nous avons perdu l'habitude, aussi une remise à niveau serait bienvenue. Par exemple, plus de Travaux Pratiques pendant les journées de synthèse aiderait beaucoup."* Mais ce point ne remet pas en cause son avis global sur la formation : *"L'intérêt a contrebalancé la charge de travail"*.



Agnès Fioroni,
Comptable,
SAM Jean Tubino & Fils

Comptable unique au sein de la SAM Jean Tubino & Fils, qui emploie une centaine de salariés, Agnès Fioroni évoque tout d'abord la place très importante du social dans son travail. *"J'ai étudié la comptabilité en France pendant 5 ans. Aussi, quand je suis arrivée en Principauté il y a une dizaine d'années, j'ai appris le droit social monégasque sur le terrain. J'avais donc besoin de cette formation pour acquérir non seulement la théorie qui me faisait défaut, mais aussi sur un plan plus pratique, pour améliorer mon approche juridique afin de mieux comprendre et interpréter les textes monégasques et leurs implications. Cette formation m'a également permis d'apprendre où et comment rechercher certaines informations avec plus d'efficacité. L'autre intérêt était d'avoir en face de nous des intervenants, notamment de l'admi-*

nistration monégasque, avec lesquels nous avons besoin d'échanger régulièrement dans le cadre de notre mission", explique-t-elle.

Elle mesure ainsi l'apport concret de cette formation dans son travail : *"Pendant la formation, comme je pratiquais ce qui avait été appris dans la partie comptabilité, je comprenais rapidement ce qu'il fallait faire, ou à défaut ce que je devais améliorer. Aujourd'hui, mes réflexes juridiques sont plus rapides, et certaines tâches s'en trouveront simplifiées."*

Suggestions pour les prochaines promotions : *"Pouvoir disposer des sujets bruts des examens des années précédentes, voire éventuellement des corrigés, et d'une méthodologie de travail des révisions, nous aurait aidé à mieux préparer l'examen final, la plupart d'entre nous ayant quitté les bancs de la faculté depuis longtemps. Renforcer encore davantage les cas pratiques aurait aussi été utile. Ce constat ne remet cependant pas en cause mon ressenti global sur ce diplôme qui m'a beaucoup apporté, tant en termes d'efficience professionnelle que de la qualité des échanges au sein du groupe."*



Audrey Isoart,
Adjointe au Responsable
Relations sociales et contentieux
Société des Bains de Mer

Audrey Isoart, qui travaille au pôle Relations sociales et contentieux de la Société des Bains de Mer, revient sur son expérience durant cette troisième promotion du Diplôme d'Université de Droit Social Monégasque. *"Tout d'abord, je souhaite saluer la qualité des intervenants. Cela a été un vrai privilège d'écouter et d'échanger avec des grands noms du droit social monégasque au sens large"*, explique-t-elle.

Elle résume ainsi les différents aspects de cette formation qu'elle a le plus appréciés : *"Les thèmes abordés étaient complets. L'équipe des permanents de la FEDEM était à l'écoute de nos appréhensions au fur et à mesure que*

les examens se rapprochaient. Enfin, cet enseignement a été source d'émulations et de riches échanges. La diversité des parcours des étudiants et les secteurs variés dont ils étaient issus ont permis de compléter l'apprentissage théorique. La solidarité entre les étudiants a été de mise, et je suis convaincue que ces relations, fort sympathiques, perdureront. J'espère que le projet de création d'une association des anciens élèves pourra se concrétiser."

Pour optimiser les prochaines promotions, elle propose d'améliorer les supports de cours : *"Ils peuvent difficilement être remplacés par des recherches personnelles. Dans ce cadre, les cahiers juridiques du Monaco Business News ont été un bon complément pour certains sujets."*

Et de conclure : *"Le Diplôme d'Université de Droit Social Monégasque m'a permis d'acquérir les réflexes juridiques nécessaires dans mon quotidien professionnel. Il faut maintenant assurer une veille en matière de jurisprudence."*



Olfa Kerfant,
Responsable des ressources humaines,
Besins Healthcare

Responsable des ressources humaines dans le secteur de l'industrie pharmaceutique, Olfa Kerfant est particulièrement intéressée par les différences entre les droits français et monégasque : *"Je suis diplômée en Droit du Travail français, aussi je voulais approfondir mes connaissances sur les spécificités monégasques. Le droit du travail est une matière dont le champ large nécessite d'en maîtriser les bases. Même si les deux droits ont des points communs, les disparités existantes, notamment entre les différentes sources (lois, conventions et accords collectifs, contrats de travail...), ont des répercussions sur les différentes étapes du contrat de travail, de l'embauche à*

la rupture, et sur la gestion des différents éléments de la relation de travail."

Cette importance des spécificités nationales, elle la vit au quotidien : *"Je m'occupe de Monaco, de la France, de la Belgique et d'autres pays qui ont vraiment des juridictions très distinctes. Aussi je dois souvent me faire conseiller."*

Dans ce cadre, le Diplôme d'Université lui aura apporté beaucoup : *"Cette formation m'a donné une vision, et aussi une position différentes : je comprends maintenant le pourquoi derrière certaines spécificités, ce qui m'aide beaucoup dans mon travail."* Elle a trouvé la formation extrêmement enrichissante, grâce notamment aux intervenants de grande qualité, très passionnants et connaissant leur domaine : *"C'est une formation extrêmement large, tous les volets sont abordés".* Une idée d'amélioration ? *"Plus de cas pratiques et de travaux dirigés",* conclut-elle.



Cédric Marete,
Responsable du département social,
Ernst & Young Monaco

Responsable du département social d'Ernst & Young Monaco, c'est sur proposition de sa direction que Cédric Marete s'est inscrit à la formation. *"L'objectif était de développer un nouveau domaine de compétences et, de fait, mon poste a évolué grâce à ce diplôme. En plus des questions liées à la paie, je m'occupe maintenant aussi des Ressources Humaines."*

Diplômé en Réseaux-Télécom, c'était sur le terrain que Cédric Marete avait développé ses compétences juridiques. Se replon-

ger dans un certain formalisme universitaire a demandé des efforts, mais il en garde un souvenir très positif : *"Il faut réussir à intégrer cette formation dans son activité professionnelle, ce qui demande du travail et de l'implication personnelle, mais elle est très intéressante et complète, avec des cours variés. Je retiendrai aussi la richesse des échanges, pas seulement avec les intervenants, mais aussi entre les étudiants."*

Au niveau des suggestions d'amélioration, il propose de renforcer les cas pratiques ou les débats sur certains des thèmes abordés *"pour s'adapter au mieux au profil professionnel des étudiants",* conclut-il.



Céline Papisidero,
Assistante Juridique,
Cabinet Billon Conseil & Services

Assistante Juridique au cabinet Billon Conseil & Services, Céline Papisidero considère le Diplôme d'Université de Droit Social Monégasque comme une opportunité : *"Je travaille au cabinet depuis 1998 où j'ai été embauchée comme Secrétaire. Au fil des ans, mon poste a évolué et je collabore maintenant avec l'équipe juridique. Titulaire d'un BTS d'Assistante de Direction, je n'avais pas de formation juridique, et j'ai appris directement auprès de mes collègues, au fur et à mesure des années. Je souhaitais donc maîtriser les bases qui me faisaient défaut, et mieux connaître les textes réglementaires utiles dans mon travail quotidien. C'est pourquoi j'ai souhaité m'inscrire car il était important pour moi d'acquérir les fondamentaux, d'approfondir les compétences que j'avais pu apprendre sur le terrain et d'obtenir un diplôme en droit"*.

Elle confirme que son objectif est atteint : *"Cette formation m'a donné plus d'aisance, d'efficacité et de légitimité pour assister nos juristes. J'ai aussi apprécié les interactions avec les intervenants, disponibles et dévoués, et l'encadrement de l'équipe de permanents de la FEDEM. C'était une expérience globalement très positive."*

Et de conclure : *"Je suis une personne très organisée, et dans le milieu où je travaille j'avais la chance de pouvoir accéder à la documentation, ce qui m'a aidée. J'ai aussi travaillé en binôme avec une autre élève, ce qui nous a permis de mieux gérer notre temps, certains modules étant plus complexes à assimiler, et il n'était pas toujours facile de concilier les cours avec le travail et la vie personnelle. Il serait intéressant pour le futur de proposer davantage de cas pratiques pour mettre en application ce qui est appris pendant les cours."* Autre suggestion : l'uniformisation des supports remis par les intervenants aux élèves à l'issue de chaque cours.



Céline Parola,
Responsable des
Ressources Humaines,
IM2S - Institut Monégasque de
Médecine du Sport

Responsable des Ressources Humaines de l'IM2S depuis 2 ans, Céline Parola, diplômée de la 3^e promotion du DUDSM, considère que cette formation l'a beaucoup aidée dans son travail au quotidien : *"J'étais auparavant Responsable des Achats, sans formation de juriste, et devais donc souvent chercher pour trouver les informations liées à ma nouvelle fonction. Ce diplôme m'a vraiment permis de gagner de l'assurance,*

mais aussi plus d'efficacité dans mon travail, en étant capable de répondre plus rapidement aux questions de ma hiérarchie."

Pour arriver à ce résultat, elle s'est évidemment beaucoup investie dans cette formation. *"Ce n'était pas du luxe : le Droit Monégasque a beaucoup de spécificités qu'il m'a fallu apprendre"*, précise-t-elle, avant d'ajouter : *"J'ai aussi beaucoup apprécié les rencontres et les échanges avec les enseignants et les autres étudiants provenant tous d'horizons différents. C'était très enrichissant d'un point de vue humain."* Un seul regret : l'absence de suivi post-formation. *"Il faudrait mettre en place deux ou trois rencontres annuelles destinées aux anciens élèves afin de leur permettre de mettre à jour les compétences acquises"*, conclut-elle.



Isabelle Schofield,
Assistante de Direction,
Imodco / SBM Offshore

Assistante de Direction chez Imodco / SBM Offshore, Isabelle Schofield a vécu cette formation comme un défi personnel : *"Nous avons de la chance de pouvoir passer, en formation continue, un diplôme d'université à Monaco à deux pas de notre travail et il faut en prendre la mesure. C'est pourquoi j'ai décidé de m'inscrire à cette 3^e promotion pour acquérir de nouvelles compétences et découvrir les particularités du droit social du pays qui m'emploie depuis 1990."*

De la création des lois à leur application, elle note que l'enseignement dispensé était de grande qualité. Elle a pu en mesurer l'apport concret dans son travail. *"Ma direction était informée de ma démarche, et j'ai pu partager des informations sur des sujets concernant, notamment la protection des données personnelles*

et le règlement intérieur. Cette expérience a également été enrichissante au plan humain car nous avons un groupe de travail dynamique au sein duquel nous avons beaucoup échangé", précise-t-elle.

Une expérience qu'elle décrit comme globalement très positive. Un bémol : *"La seule difficulté, est la charge de travail. Nous avons une journée de cours par semaine, ce qui fait que, de novembre à juin, nous avons eu 80 % de présence dans l'entreprise avec 100 % du travail à assumer en sus des cours à mémoriser."*

Selon elle, la charge de travail pourrait sensiblement être réduite si, à la fin de chaque cours, chaque intervenant communiquait aux élèves, sur un support uniformisé, les points essentiels à retenir, afin qu'ils perdent moins de temps à synthétiser l'ensemble, très dense, pour en extraire l'essentiel. Autre suggestion : la création de journées annuelles de mise à jour des connaissances pour permettre un meilleur suivi des évolutions légales et réglementaires.

Une étudiante, un an après...



Céline Ansquer,
Consultante Protection des données,
Monaco Informatique Service SAM

Céline Ansquer avait suivi la seconde promotion du Diplôme d'Université de Droit Social Monégasque. En tant qu'ancienne étudiante, elle a accepté de s'exprimer à nouveau sur ce que ce diplôme lui a concrètement apporté un an après.

"Cet enseignement a d'abord permis une symbiose entre les étudiants. Nous venons d'environnements et de secteurs différents, et nous nous sommes retrouvés sur la thématique commune qui était celle du droit social monégasque, même si nous n'avions pas tous le même objectif. Certains étaient en réorientation professionnelle. D'autres désiraient se renforcer sur certaines thématiques qui faisaient partie de leur quotidien professionnel. C'était mon cas à l'époque puisque je travaillais sur des dossiers juridiques au sein de la Commission de Contrôle des Informations Nominatives (CCIN) et que j'avais besoin de me sentir plus en

confiance sur l'approche théorique du droit social monégasque. Grâce à cet enseignement, j'ai pu trouver des réponses auprès des intervenants, mais aussi auprès d'autres étudiants qui traitaient ces sujets au quotidien. Ce partage de compétences, de caractères et d'environnements était très enrichissant, en complément de la petite parenthèse que cela entraînait dans nos quotidiens très rythmés", confie-t-elle.

Au-delà, elle souligne aussi la pérennité du lien que les étudiants de cette promotion ont réussi à créer.

"Aujourd'hui, les apports de cette formation me sont aussi utiles dans ma mission au sein de Monaco Informatique Service puisque j'accompagne les entreprises dans leur mise en conformité en matière de protection des données. Le droit social est l'un des aspects de cet accompagnement, même si l'n'est pas le seul. Cette formation m'a aussi et surtout permis de me rendre compte que, même si j'avance en âge, je suis toujours capable de réfléchir, d'apprendre, de mémoriser ou de me lancer de nouveaux défis", termine-t-elle.

Cérémonie de remise des diplômes

Le 29 juin dernier, dans la salle d'audience du Conseil d'État, s'est déroulée la cérémonie de remise des diplômes de cette 3^e promotion.

Philippe Ortelli, Président de l'Association pour la connaissance du droit social monégasque, est intervenu à cette occasion (voir ci-contre).



Résultats des examens de cette 3^e promotion

- 11 étudiants / 9 reçus
- 1 mention "Très Bien" (note supérieure à 16/20)
- 1 mention "Bien" (note supérieure à 14/20)
- 5 mentions "Assez Bien" (note supérieure à 12/20)
- 2 mentions "Passable" (note supérieure à 10/20)
- 2 étudiants admis à un rattrapage oral prévu le 27 septembre 2018

EN SAVOIR PLUS

Profils des étudiants et coût de la formation :

Cette formation en droit social monégasque est réservée aux étudiants de niveau Bac +4 et aux actifs disposant de 5 ans d'expérience professionnelle en Principauté. Elle délivre un Diplôme d'Université en Droit Social Monégasque de l'Université de Montpellier. Son coût, validé avec la Direction de l'Éducation Nationale, est de 3 300 €.

Thèmes abordés :

L'enseignement, organisé en 100 heures de cours, couvre l'ensemble du droit social monégasque :

- Les sources du droit monégasque;
- L'emploi et la formation professionnelle;
- Le contrat de travail;
- Les rémunérations;
- Le pouvoir réglementaire de l'employeur;
- Les conditions de travail;
- Le harcèlement et la violence au travail;
- La collectivité du personnel;
- La protection sociale;
- La législation monégasque en matière de protection des données nominatives;
- Notions de droit du travail dans le Secteur Public;
- Règlement des litiges : la médiation et le contentieux;
- La rupture du contrat de travail.

LES DATES DE LA 4^e PROMOTION

SAVE THE DATE

Date de début	Lundi 12 novembre 2018
Examens - Écrits	Lundi 11 juin 2019
Examens - Oraux	Jeudi 20 juin 2019
Remise des diplômes	Fin juin 2019

Perspectives d'avenir

Une 4^e promotion débutera le 12 novembre 2018, pour se terminer fin juin 2019. Les inscriptions peuvent être adressées jusqu'au 31 octobre 2018 à l'Association pour la Connaissance du Droit Social Monégasque, par courrier au 20, avenue de Fontvieille, Le Coronado, 98000 Monaco, ou par email à acdsm@fedem.mc. Il est également possible de venir rencontrer un représentant de l'Association pour obtenir de plus amples informations sur le diplôme et les modalités d'inscription. ■

Discours de Philippe Ortelli,

Président de l'Association pour la Connaissance du Droit Social Monégasque

"CETTE TRANSMISSION DU SAVOIR EST FONDAMENTALE"



© FEDEM

“ Bienvenue à tous dans ce lieu prestigieux. Je tiens tout d'abord à remercier Son Excellence Monsieur Laurent Anselmi, Directeur des Services Judiciaires, de nous accueillir ici pour la remise des diplômes de cette troisième promotion du Diplôme d'Université de Droit Social Monégasque. Je vous remercie d'être présents aussi nombreux.

Monaco est un État de droit doté d'un modèle socio-économique avancé et spécifique. Pour réguler, encadrer et donner un contexte juridique à cet environnement favorable, il faut s'appuyer sur le droit. C'est cela qui nous a amené, dans un monde où tout va plus vite, à préparer et mettre en place un cursus diplômant en droit social. Tout va très vite, on le voit avec la législation qui évolue tous les jours. Dans cet environnement spécifique qu'est Monaco, il nous a paru important d'organiser la transmission de ces savoirs.

La réflexion de créer ce diplôme a été initiée dans les années 2000 avec l'ancien Président de la FEDEM, Francis Griffin, et surtout avec Maître Jacques Barthélémy, un très grand nom du droit social en France. Toutes ces années, il s'est battu à nos côtés pour porter ce projet jusqu'à sa concrétisation. Je remercie aussi l'Administration, Monsieur Patrice Cellario, Conseiller de Gouvernement - Ministre de l'Intérieur, et Madame Isabelle Bonnal, Directeur de l'éducation nationale, de la

jeunesse et des sports, pour leur soutien et pour avoir accepté ce projet de D.U., ainsi que la Faculté de Montpellier qui nous a soutenu par rapport au système diplômant français.

Aujourd'hui, l'Association pour la Connaissance du Droit Social Monégasque est très fière d'être dans ce lieu, symbole de justice, pour clôturer ensemble la troisième session de ce Diplôme d'Université de Droit Social Monégasque. Durant cette formation, une trentaine d'intervenants de très grande qualité ont enseigné les spécificités du droit social sous une double composante : droit du travail et droit de la sécurité sociale. Onze stagiaires, issus en majorité du monde de l'entreprise, ont pu en mesurer toute la portée et le sens.

Cette transmission du savoir est fondamentale. Nous sommes dans une civilisation qui avance. Il y a eu des gens avant nous, il y a nous, et puis il y aura nos enfants. Transmettre ce qui a été créé est essentiel. Cela me rappelle le proverbe : "Tout ce qui n'est pas donné est perdu". C'est vraiment le sens de ce que nous avons essayé de faire avec vous toutes et tous ici : vous transmettre ce droit et mettre en place une structure qui, année après année, diffusera ce savoir, et peut-être même dans le futur créer un club de réflexion pour se réunir et réfléchir tous ensemble à ce qui fonctionne, à ce qu'il faudrait faire évoluer, afin de faire des propositions dans l'intérêt de notre droit social, qui est très spécifique et fait partie de notre particularisme et de notre capacité à avoir une économie fondée sur la connaissance.

Je dis parfois dans les journaux qu'à Monaco, nous n'avons pas de pétrole, pas d'agriculture, nous n'avons que le cerveau des personnes qui travaillent ici, et malgré cela, grâce à nos Princes et à ce système créé il y a une centaine d'années, notre pays continue de progresser. Le droit social monégasque fait partie de ce système, et il est donc indispensable de le transmettre parce qu'il épouse notre réalité économique et politique et qu'il se différencie grandement du droit social français.

Lors de la formation qui s'est étalée sur huit mois, les étudiants ont écouté les cours, se sont appropriés les textes et ont acquis des réflexes. Ils vont pouvoir appliquer et restituer aux entreprises monégasques ce qui leur a été transmis, et ainsi éviter les risques d'insécurité juridique et de judiciarisation des rapports de travail, conséquences de la non-application ou de l'application erronée des textes. C'est crucial pour nous car nous sommes aperçus que des chefs d'entreprises ne maîtrisent pas assez ce droit du travail. Le Tribunal du travail en voit d'ailleurs régulièrement qui n'ont pas appliqué la loi par manque de connaissances. Il faut donc que ce droit soit mieux connu afin qu'au moins les chefs d'entreprises respectent les textes et que les rapports sociaux entre les entreprises et leurs salariés soient basés sur les bonnes règles.

Pour valider cette formation, des examens ont eu lieu ce mois-ci et onze étudiants y ont participé avec courage. Ils étaient douze inscrits au départ, mais l'un d'entre eux a renoncé en raison de difficultés de gestion du temps. Cette participante nous a assuré qu'elle reviendra pour la prochaine session à laquelle quatre personnes sont déjà inscrites. Nous débuterons sans doute début novembre. Dans l'ensemble cette troisième session s'est bien passée. Preuve en est : sur les onze étudiants, une personne a été reçue à l'examen avec la mention "Très bien", une autre personne a été reçue avec la mention "Bien", cinq avec la mention "Assez Bien" et deux avec la mention "Passable". Deux étudiants ont échoué, mais méritent de se voir remettre une attestation de suivi, pour leur assiduité et les efforts fournis.

Je tiens encore une fois à remercier tous les intervenants qui ont donné de leur temps. Nous avons vraiment apprécié leur implication, ainsi que l'énergie et le professionnalisme qu'ils ont mis dans la transmission de leur savoir.

Bravo et merci à tous. ”